Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025058-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE, Anthony ROLLAND.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025/058 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PRESENCE VERTE

Monsieur le Maire précise que la précédente convention avait été signée entre le CCAS de Roudouallec et Présence Verte. Le CCAS n'existant plus, il est donc nécessaire de la réactualiser.

La convention de partenariat de communication a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Roudouallec assurera la mise en avant des offres de téléassistance de Présence Verte auprès des utilisateurs du service.

En raison du partenariat introduit par la présente convention, Présence verte s'engage, pour la durée de cette convention, à exonérer tout abonné prescrit par la Commune de Roudouallec à hauteur de 70 % du montant des frais d'installation.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)